



Déclarations de planification

Version 2

mlj / 29 août 2024

INC 60 2023.BKD.7761 Rapport de gestion 2023 de l'Université de Berne

Auteur-e	Proposition	+ / ++	- / --
CFor (Arn)	1. Les subventions cantonales aux hautes écoles ainsi que les mandats de prestations doivent tenir compte de manière appropriée des mesures relatives au personnel prescrites par le canton. Dans ce contexte, les parties responsables ont l'obligation de concevoir le mandat de prestations de manière à éviter que les fonds principaux ne deviennent déficitaires au cours de la période de prestations.	+	
Krähenbühl (UDC)	2. Les taxes d'études sont périodiquement adaptées au renchérissement.		-